Nations Unies S/PV.4456



# Conseil de sécurité

Distr. générale
23 janvier 2002
Français
Original: anglais

## Communiqué officiel publié à l'issue de la 4456e séance (privée) du Conseil de sécurité

### Tenue à huis clos dans la salle du Conseil économique et social, au Siège, à New York, le mercredi 23 janvier 2002, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

> « Le 23 janvier 2002, en application de la section A de l'annexe II de la résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 4456e séance à huis clos avec la participation des pays qui fournissent des contingents à l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental.
>
> Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé présenté en application de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire par M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.
>
> Les membres du Conseil ont eu un échange de vues constructif avec les représentants des pays participants.
>
> M. Annabi a répondu aux observations et aux questions des membres du Conseil et des représentants des pays fournisseurs de contingents. »

---

02-22830 (F) 230102 230102